



Echos de la CPC Mouvement des 08 et 09 mars 2006

Cette réunion s'est tenue sur deux jours à notre demande. Elle a repris l'ordre du jour de la CPC du 23 novembre 2005 qui n'avait pu se tenir du fait de l'action des cheminots pour combattre la privatisation rampante de la SNCF.

Nous mettons en avant, dans cette expression, les deux points les plus sensibles de cette CPC. Les autres sujets seront détaillés dans le compte rendu diffusé dans le courrier du CTN Exploitation de mars.

Evolution de la prime de travail des agents de la filière Transport Mouvement.

La CGT a une nouvelle fois interpellé la direction sur ce sujet dans sa déclaration de portée générale faite en début de réunion.

Extrait de cette déclaration :

« Concernant L'évolution de la prime de travail des agents de la filière Transport Mouvement, nous vous rappelons que la direction s'était engagée en 2002 à aligner son montant sur celui du code prime 3. Si la CGT, à l'initiative de cette revendication, ne minimise pas la portée de cet acquis de l'action unitaire, nous considérons que la direction ne joue pas le jeu sur le calendrier de la revalorisation. Depuis deux réunions de la CPC, vous classez l'ensemble des questions se rapportant à la revalorisation de la prime de travail dans la rubrique « sujet sans éléments nouveaux ». Est-ce pour suggérer un abandon du processus de revalorisation de la prime de travail ?

Nous n'osons l'imaginer et nous vous réaffirmons notre revendication de voir l'atteinte du montant du code prime 3 dans les plus brefs délais pour mettre un terme aux différentiels constatés. En effet le montant restant à attribuer pour parvenir à la référence du code prime 3 varie selon les positions de rémunération de 0,51 à 22,53€. C'est pourquoi nous souhaitons que l'année 2006 soit celle qui clôturera le processus de revalorisation de la prime de travail pour tous.

Nous vous demandons une réponse précise sur ce point.

Nous dénonçons une nouvelle fois la non prise en compte de la spécificité des conducteurs de locotracteurs dans le processus de revalorisation de leur prime de travail. Cette erreur délibérée remet en cause les avancées que nous avons obtenues par l'action en 1988 sur la reconnaissance de la spécificité des conducteurs de locotracteurs dans la filière TM.

Nous vous rappelons donc notre revendication d'intégration de ces agents dans un grand métier conduite avec pour mesure transitoire l'attribution du code prime des CRML.

Nous reformulons aussi notre demande de péréquation des mesures de revalorisation de la prime de travail pour les agents partis en retraite avant la création du code prime 62. »

M. COUVERT, qui présidait le début de cette CPC, a répondu que le processus de revalorisation de la prime de travail se poursuivait en respectant le même mécanisme. Pour la revalorisation s'appliquant en 2006, seuls les 10€ de la part fixe sont bien acquis et seulement 1/3 de la part variable sera validé.

M. COUVERT a pris en compte notre revendication de solder la revalorisation de la prime de travail pour l'ensemble de la filière en 2006 et a déclaré que personnellement il le souhaitait aussi. Il fera part de cette demande au Président GALLOIS.

Par contre il n'a pas pris position pour les conducteurs de locotracteurs et les retraités.

La CGT ne laissera pas les choses en l'état pour ces deux derniers aspects. Par contre nous pouvons nous féliciter d'avoir obtenu en 2002, suite à l'action des agents de la filière Transport Mouvement, satisfaction sur une revendication portée par la seule CGT à son origine.

C'est plus de 58€ en moyenne pour la filière qui seront versés chaque mois et qui sont acquis pour la retraite. Il est utile de mesurer ce que cela représente dans le contexte d'intéressement que voudrait imposer la SNCF avec la complicité de quelques organisations syndicales !

Projet « Vitamine S ».

La direction a présenté son projet « Vitamine S » qui a été expérimenté dans 5 régions (Dijon, Lyon, Marseille, Paris St Lazare, Reims) et qui doit être déployé partout en 2008.

La démarche « Vitamine S », comme ses grandes sœurs de l'activité VFE « Vitamine C » et « Vital Escal », est un dispositif d'intégration des cheminots aux objectifs stratégiques du Projet Industriel de la SNCF.

La CGT a violemment critiqué cet outil d'évaluation des agents chargés de la sécurité des circulations car il les détourne des fondamentaux sécurité pour les orienter vers des critères commerciaux de respect du sillon. Il faut d'ailleurs noter que le « S » de « Vitamine S » ne veut pas dire Sécurité mais Sillon.

La direction a élaboré un questionnaire où se mêlent les questions sur l'évaluation des connaissances métier mais aussi le degré d'adhésion à la stratégie de l'entreprise, la disponibilité, l'esprit d'équipe,...

Ce questionnaire doit d'abord être rempli par l'agent qui doit s'auto évaluer et ensuite par le DPx qui ajoute sa propre évaluation.

Le périmètre de ce Rendez-vous Professionnel Annuel vient recouvrir celui de l'Entretien Individuel de Formation ce qui est une remise en cause de l'esprit de l'accord formation.

La CGT, rejointe par 2 autres OS, a condamné ce dispositif qui a été élaboré pour s'assurer de la soumission des agents chargés de la production mais aussi des DPx qui n'ont plus de marge d'initiative pour manager leurs équipes. Cela révèle la confiance de la direction dans l'adhésion de son encadrement aux orientations stratégiques de l'entreprise.

Il faut noter que les autres Organisations Syndicales (FO, CFTC, CGC) n'ont pas dit un mot sur ce sujet dans la réunion et que l'UNSA a fait une déclaration pour assurer la direction de son soutien le plus total à la démarche « Vitamine S ».

Il n'est pas certain que ces positions soient mises en avant dans la campagne électorale !



**POUR DONNER PLUS DE FORCE A VOS REVENDICATIONS
LE 23 MARS 2006
VOTEZ POUR LES LISTES PRESENTÉES PAR LA CGT**

Montreuil, le 13 Mars 2006